



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 2 juillet 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS : Simon Landry, conseiller au siège no. 3
(absence motivée)
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
(absence motivée)
Marielle Émond, trésorière (vacances)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20h03.

RÉS.01.07.19

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que **MONSIEUR JEAN-MARC LEMIEUX**, conseiller au siège no. 1, soit et est nommé *maire suppléant* de la Ville de Cap-Chat, et ce, pour la période du 2 juillet 2019 au 2 mars 2020.

ADOPTÉE

RÉS.02.07.19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y apportant les modifications suivantes :

Ajouter :

15. a) Autoriser paiement de facture pour l'achat de tapis / Intérieur D / DÉCO SURFACES – 9349-7436 Québec Inc. – 2 072.05 \$ + tx – Surplus acc.
15. b) Approuver grille de tarification pour location de kiosques à la halte routière.
15. c) Demande d'aide financière – Programme Récupération hors foyer et autorisation de signature.

Reporter :

6. Autoriser inscriptions et déplacements au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Septembre 2019 / Budget rég.
8. Dérogation mineure – Commission scolaire des Chic-Chocs – 1 rue des Écoliers à Cap-Chat.
12. Octroi d'une aide financière – Fabrique St-Norbert de Cap-Chat – Règlement du dossier de cession de droits de propriété par la Ville de Cap-Chat à la Fabrique sur trois parcelles de terrain pour l'agrandissement du cimetière / 2 300. \$ - Surplus acc.

ADOPTÉE

RÉS.03.07.19

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 17 JUIN 2019

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du **3 juin 2019** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du **17 juin 2019** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.04.07.19

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les **chèques #7473 à #7493** ainsi que **#31517 à #31591**, pour un montant de **271 654.40 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Lettre datée du 27 mai 2019 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le paiement d'un montant de 320 464. \$ dans le cadre de la mesure financière de péréquation 2019.
- Lettre datée du 30 mai 2019 du Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une somme de 10 425. \$ via le « Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable ».

RÉS.05.07.19

APPUI À LA DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) PAR CENTRE DE CONSTRUCTION MARCEL PELLETIER INC. CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAP-CHAT

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Centre de construction Marcel Pelletier Inc. demande à la CPTAQ d'autoriser à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière, sur une superficie approximative de 2 hectares correspondant à une partie des lots 75-5-2 et 76-1-2, rang Un du cadastre de Cap-Chat, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Centre de construction Marcel Pelletier Inc., en vue de l'obtention de l'autorisation sollicitée, s'engage à apporter (importer) et entreposer sur les lots visés par la demande, de la terre végétale provenant de la grande région de Cap-Chat et ce, afin que cette même terre soit utilisée pour la restauration de la sablière au dossier 419658 ;

VU la résolution numéro 20.04.18 adoptée par le Conseil en séance ordinaire le 3 avril 2018 appuyant la demande initiale à la CPTAQ par Centre de construction Marcel Pelletier Inc. ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que :

La Ville de Cap-Chat **PREND ACTE** de l'engagement de l'entreprise **Centre de construction Marcel Pelletier Inc.** auprès de la CPTAQ, à savoir :

« Apporter (importer) et entreposer sur les lots visés par la demande, de la terre végétale provenant de la grande région de Cap-Chat et ce, afin que cette même terre soit utilisée pour la restauration de la sablière au dossier 419658 ».

La Ville de Cap-Chat se référant à sa résolution numéro 20.04.18, maintient son appui à la demande adressée par Centre de construction Marcel Pelletier Inc. à la CPTAQ dans le dossier 419658.

ADOPTÉE

RÉS.06.07.19

ADHÉSION AU PROGRAMME « ENGAGÉ POUR L'EAU » PARTENAIRES DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat désire mettre en œuvre des actions répondant aux enjeux liés aux ressources en eau sur son territoire ;

ATTENDU QUE le programme « *ENGAGÉ POUR L'EAU* » représente un engagement moral de la part de la Ville à participer à l'acquisition de connaissance sur ses ressources en eau, à promouvoir de saines habitudes de consommation et d'économie d'eau potable et de mettre en œuvre, sujet à la disponibilité de fonds et d'outils nécessaires, différents moyens pour y arriver ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité entend collaborer avec le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie et ainsi bénéficier d'un accompagnement et d'un partage d'information ;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat et le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie ont convenu de signer une entente ;

ATTENDU QUE l'entente ainsi convenue ne constitue aucunement un contrat légal mais un engagement moral et volontaire ;

VU la proposition d'entente soumise par le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement d'**ADHÉRER** à l'entente de participation au programme « *ENGAGÉ POUR L'EAU* » et d'**AUTORISER** le directeur-général et greffier à la signer pour et au nom de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.07.07.19

MANDATER UN PROCUREUR DANS LE DOSSIER DE NUISANCES – MATRICULE 6941-55-3398-0-000-0000

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** la firme **Jean-François Roy Inc.** afin d'aviser et au besoin entreprendre les procédures judiciaires nécessaires dans le dossier portant le matricule 6941-55-3398-0-000-0000.

ADOPTÉE

RÉS.08.07.19

MANDAT DE RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS – RÉFECTION D'UN TRONÇON DE 1,1 KM SUR LA RUE DES FONDS – SERVICE D'INGÉNIERIE FQM, BUREAU DE MATANE – 20 000. \$ - SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE dans le cadre de sa demande d'aide financière via le Programme d'aide à la voirie locale, Volet accélération des investissements sur le réseau routier local (PAVL-AIRRL), la Ville de Cap-Chat doit faire dresser les plans et devis de réalisation de son projet de réfection d'un tronçon de 1,1 km sur la rue des Fonds ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **CONFIE** au service d'ingénierie de la **FQM**, bureau de Matane, et plus particulièrement à l'ingénieur, monsieur Marc Lussier, le **mandat de réaliser les plans et devis pour la réfection d'un tronçon de 1,1 km sur la rue des Fonds**, pour la somme de **20 000. \$** ; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.09.07.19

MANDATER MAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL-GREFFIER POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT L'AIDE FINANCIÈRE DU CLD AU MARCHÉ PUBLIC DE CAP-CHAT

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière demandée par le Marché public de Cap-Chat au CLD pour le bon fonctionnement de ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que madame Marie Gratton et monsieur Yves Roy, respectivement maire et directeur général-greffier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant l'aide financière à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

RÉS.10.07.19

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE AFL DATÉE DU 27 JUIN 2019 CONCERNANT LE CÂBLAGE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX AU COÛT DE 2 418. \$ + TX – SURPLUS ACC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'installation de la nouvelle téléphonie et du réseau de transmission des données des débitmètres d'eau potable et que le câblage actuel des édifices municipaux ne répond pas aux normes « IP » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** la soumission de la compagnie **AFL**, datée du 27 juin 2019, concernant le **câblage des bâtiments**, au coût de **2 418. \$ + taxes** ; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.11.07.19

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT DE TAPIS - INTÉRIEUR D / DÉCO SURFACES – 9349-7436 QUÉBEC INC. – 2 072.05 \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#7120 du 26-06-2019) de « **Intérieur D / DÉCO SURFACES – 9349-7436 QUÉBEC Inc.** », au montant de **2 072.05 \$ + taxes**, pour l'achat de tapis dans la salle de conférence de l'Hôtel de Ville; cette dépense étant appropriée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.12.07.19

APPROUVER GRILLE DE TARIFICATION POUR LOCATION DE KIOSQUES À LA HALTE ROUTIÈRE DE CAP-CHAT (SECTEUR EST)

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** la grille de tarification suivante relative aux tarifs de location des kiosques à la halte routière de Cap-Chat (secteur Est), à savoir :

GRILLE TARIFAIRE – LOCATION DE KIOSQUES HALTE ROUTIÈRE DE CAP-CHAT (SECTEUR EST)	
Kiosques pour le Marché public	
L'exposant s'engage à défrayer les coûts de location selon les règlements d'opération :	
Saison complète incluant les semis Période : juin à septembre	100. \$
Saison complète sans les semis Période : juillet à septembre	80. \$
Prestation ponctuelle Durée : 9 h à 12h seulement	20. \$ / jour
Projet jeunesse	10. \$ / jour

- Toutefois, pour toute absence non justifiée, des frais additionnels de 20. \$ par jour seront exigés.

Kiosques colorés	
À la journée	25. \$
2 jours contigus	40. \$

- À ces montants, s'ajoutent les taxes (TPS et TVQ).

ADOPTÉE

RÉS.13.07.19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME RÉCUPÉRATION HORS FOYER ET AUTORISATION DE SIGNATURE

VU le programme nommé « Récupération hors foyer » promu par Éco Entreprises Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet d'obtenir une aide financière afin de se procurer des équipements permanents pour la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que :

- La Ville de Cap-Chat présente à Éco Entreprises Québec une demande d'aide financière pour l'acquisition de vingt-cinq (25) unités de récupération de 2 ou 3 voies, au coût de ± 35 000. \$ + taxes;
- Le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la présentation de la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Madame Marie Gratton, maire, s'adresse à l'assemblée en abordant les sujets suivants :

- Travaux dans la route des Fonds;
- Projet d'assainissement des eaux usées;
- Marché public 2019;
- Offre ses souhaits d'un bon été à tous.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h44 et il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER